



Communiqué de presse

Pour une société plus solidaire

La FEHAP et la Fédération des acteurs de la solidarité signent une convention de partenariat

Paris, le 27 août 2019 – La convention de partenariat entre la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP) et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) a vocation à apporter des solutions pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes fragilisées et à leur volonté de participer pleinement à la vie sociale et citoyenne du pays.

Aujourd'hui, il n'est pas possible de déconnecter l'état de santé et la situation sociale d'une personne, quel que soit son âge, sa pathologie ou son handicap. Dans cette perspective, les deux fédérations travailleront conjointement à décroquer le champ de la santé et de la protection sociale dans le cadre du secteur privé non lucratif. Elles partageront ainsi leurs analyses et leurs actions afin de mieux appréhender les besoins globaux des personnes accompagnées dans leurs parcours de vie et de soins.

Cette convention prévoit d'apporter aux adhérents les moyens nécessaires pour améliorer l'accompagnement des personnes qu'ils accueillent. La FEHAP et la Fédération des acteurs de la solidarité élaboreront des propositions communes à destination des pouvoirs publics, organiseront des rencontres et favoriseront la création de partenariats locaux entre les adhérents des deux fédérations.

Elles s'impliqueront particulièrement sur la pauvreté et l'isolement des personnes âgées ainsi que sur l'insertion des jeunes quittant le dispositif de l'aide sociale à l'enfance. De nombreuses thématiques feront également l'objet d'un travail commun. Parmi elles : l'accès aux soins somatiques et psychiques, la mise en œuvre de programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS), l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité et de handicap, etc...

Marie-Sophie Desaulle, Présidente de la FEHAP, déclare : « Ce partenariat va dans le sens de l'histoire des deux organisations. La Fédération des acteurs de la solidarité et la FEHAP ont toutes les deux développé des expertises complémentaires au service des personnes accompagnées. Cette convention illustre parfaitement les valeurs d'humanisme et d'engagement social que nous défendons avec conviction ».

Contacts presse

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles – maryse.dewever@fehap.fr – 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehap.fr - 01 53 98 95 44

Audrey-Jane Baldi – Responsable du service communication Fédération des acteurs de la solidarité – audrey-jane.baldi@federationsolidarite.org 06.17.80.03.52

Louis Gallois, Président de la Fédération des acteurs de la solidarité, ajoute : « Dans un secteur en pleine mutation en raison des changements sociétaux, ce partenariat va nous permettre de nous renforcer, innover et repenser nos alliances. Les adhérents de deux Fédérations bénéficieront de ces apports d'expertise dans les champs du social et du médico-social, ce qui permettra d'aller plus loin ensemble dans les solutions proposées aux personnes en situation d'exclusion et dans la défense de leurs droits. »

A propos de la FEHAP

La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs, née en 1936, est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente depuis 80 ans dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres, c'est 4 700 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de 1 600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 280 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

En savoir plus : www.fehap.fr

A propos de la Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération des acteurs de la solidarité est un réseau de plus de 900 acteurs, associations de solidarité et organismes, qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social. Elle est composée d'un siège national et de 13 associations régionales en métropole et dans les DOM. La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale ; plusieurs sont reconnus dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, tels que les programmes Sève Emploi et Respirations.

En savoir plus : www.federationsolidarite.org

Contacts presse

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles – maryse.dewever@fehap.fr – 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehap.fr - 01 53 98 95 44

Audrey-Jane Baldi – Responsable du service communication Fédération des acteurs de la solidarité – audrey-jane.baldi@federationsolidarite.org 06.17.80.03.52